

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

Tenue le 27 octobre à 12 h par visioconférence à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et messieurs les conseillers Mark Blair, Simon Brennan, et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras.

Est absent : Messieurs les conseillers Marc-André Laberge et Nathaniel St-Pierre

Monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, est également présent, en visioconférence.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le greffier-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras, déclare la séance ouverte. Il est 12 h 01.

227-10-2023

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. **Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour**
2. **Période de questions**
3. **Finances**
 - 3.1 Octroi de contrat des travaux de branchement du réseau au 2460-2470, route 209
4. **Période de questions**
5. **Levée de la séance**

ADOPTÉE

2. Période de questions

Aucune question n'est posée.

3. Finances

3.1 Octroi de contrat des travaux de branchement du réseau au 2460-2470, route 209
ATTENDU QU' un groupe de promoteurs a bâti un bloc de logements et qu'un autre sera construit au 2460 et 2470, route 209;

ATTENDU QUE le MTQ a autorisé les travaux de branchement de ces blocs aux réseaux d'égout et d'eau potable;

ATTENDU QUE le MTQ exige que les travaux soient faits d'ici au 9 novembre 2023;

ATTENDU QUE le MTQ exige un délai de sept jours afin d'annoncer la tenue des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin doit effectuer les travaux qui se trouvent dans l'emprise du MTQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a demandé trois soumissions auprès des entreprises D.D.L. Excavation, Crête Excavation et Excavation Charly;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la soumission de D.D.L. Excavation seulement;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions, celle-ci a été jugée conforme;

228-10-2023

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE ce Conseil accorde à D.D.L. Excavation le contrat de branchement aux réseaux d'égout et d'eau potable des blocs du 2460 et 2470, route 209 pour un montant de 53 956 \$;

QUE ce montant soit défrayé par le groupe de promoteurs;

QUE les travaux soient effectués du 6 au 9 novembre 2023.

ADOPTÉE



4. Période de questions

Aucune question n'est posée.

5. Levée de la séance

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Brennan

229-10-2023

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée. Il est 12 h 08.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/ greffier-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 23 juin 2023, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Yves Métras,
Maire

Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier